

MONSIEUR ANIS ABIDI
7 RUE RAOUL LESUEUR
VILLA ROMANA
06000 NICE

Réf. : VTC 243142
Département d'examen : 06

ATTESTATION D'APTITUDE PROFESSIONNELLE DE CONDUCTEUR DE VTC

Conformément au décret n°2017-483 relatif aux activités de transport public de particulier de personnes et actualisant diverses dispositions du code des transports; au décret 2021-202 du 23 février 2021 modifiant les conditions d'organisation des examens d'accès aux professions de conducteur de taxi et conducteur de voiture de transport avec chauffeur, et à l'arrêté du 7 avril 2017 relatif aux programmes et à l'évaluation des épreuves des examens d'accès aux professions de conducteur de taxi et conducteur de voiture de transport avec chauffeur

SESSION DU 19 AU 20 JUILLET 2022

Le Président de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat Région Provence-Alpes-Côte d'Azur, soussigné Yannick MAZETTE, atteste que suite à l'évaluation des conditions d'aptitude professionnelle de conducteur de VTC :

Monsieur Anis ABIDI
Date de naissance : 28/01/1980
Lieu de naissance : TUNISIE (99)

au vu des résultats obtenus à l'examen, répond aux conditions de l'aptitude professionnelle exigées.

A obtenu la note globale à l'admissibilité du 31/05/2022	→	14,12
A obtenu la note globale à l'admission du 08/09/2022	→	17

Nous rappelons que la préfecture sera en charge d'instruire a posteriori de la présente attestation la demande de carte professionnelle nécessaire pour l'exercice de votre activité.

Fait à Marseille, le 09/09/2022

Pour le Président de la CMAR PACA
Yannick MAZETTE



Référent régional examen taxi/vtc
Rosario RUGGIERO

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté - Égalité - Fraternité

CHAMBRE DE MÉTIERS ET DE L'ARTISANAT DE RÉGION PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR

5 boulevard Pèbre - CS 40011 - 13295 Marseille Cedex 8 • 04 91 32 24 24 • president@cmar-paca.fr

 www.cmar-paca.fr

Décret n° 2004-1164 du 2 novembre 2004.